

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos par vidéoconférence le 02 mars 2021, à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy. Le directrice générale, Christine Gonthier-Gignac et la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, sont aussi présentes.

Le conseil est autorisé à siéger à huis clos et les membres du conseil sont autorisés à prendre part, délibérer et voter par tout moyen de communication suivant la déclaration d'état d'urgence sanitaire déclaré par le Gouvernement du Québec et l'arrêté ministériel numéro 2020-029, signé par la ministre Daniel McCann en vigueur depuis le 26 avril 2020.

M. le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire débutant à 20 h.

**42-03-2021**

**ORDRE DU JOUR**

Proposé par François Monière  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité que  
l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ.**

**43-03-2021**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Étienne St-Louis  
et résolu à l'unanimité que le  
procès-verbal de la séance ordinaire du 02 février 2021, soit adopté tel que  
déposé.

**ADOPTÉ.**

**44-03-2021**

**ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par François Monière  
et résolu à l'unanimité que la  
directrice générale soit autorisée à payer les comptes apparaissant sur les listes  
suivantes portant le numéro de folio 100769-03-2021 et le numéro de la présente  
résolution :

- liste des comptes fournisseurs au montant de 1 635,85 \$;
- liste des dépenses incontournables portant les numéros de chèque 9164 à 0234 et les numéros de confirmation 04110-OSMID à 05511-98424 et un prélèvement automatique au montant total de 303 349,93 \$;
- liste des salaires du 1<sup>er</sup> au 30 janvier 2021 au montant de 67 617,92 \$;

**ADOPTÉ.**

## **INFORMATION ET CORRESPONDANCE**

M. le maire, donne l'information sur les sujets suivants :

- Mise en berne du drapeau du Québec – Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19;
- Vaccination COVID-19 – Espace Théâtre à Mont-Laurier et Rivière-Rouge; prendre rendez-vous par téléphone ou par internet.

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

M. le maire fait dépôt des documents suivants :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant les numéros de chèque 9165 à 9233 et les numéros de confirmation 04816-0N7X3 à 05511-0NEOW pour un montant total de 19 405,81 \$;

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**45-03-2021**

### **RUCHE D'ART – DEMANDE DE CONTRIBUTION**

Proposé par François Monière  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que l'organisme la Ruche d'Art continue d'occuper le local appartenant à la Municipalité et situé au 11, route 309 Sud en dehors des mois qui exigeraient un chauffage du local. La Municipalité ne s'engage aucunement sur le long terme et pourrait, à tout moment, exiger que l'organisme libère les lieux.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 1 000 \$ soit alloué à l'organisme pour l'achat de matériel.

De plus, le matériel sera payé par la Municipalité sur présentation de pièces justificatives et la Ruche d'Art s'engage à laisser tout matériel à la Municipalité si celle-ci devait fermer ses portes.

**ADOPTÉ.**

**AVIS DE MOTION**

### **RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES (INCLUANT LES RÉSIDUS VERTS) ET DES ENCOMBRANTS**

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 03-04-2021 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables, des matières organiques (incluant les résidus verts) et des encombrants.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**ADOPTÉ.**

**46-03-2021**

### **OCTROI DE CONTRAT – DOTATION DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe quittera son poste en décembre 2021;

ATTENDU QUE le conseil entend entamer un processus d'embauche afin de combler le poste à la direction générale adjointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service pour un processus d'embauche présentée par le Service en Ressources humaines et Relations du travail de la FQM au montant de 7 500 \$ plus ou moins.

**ADOPTÉ.**

**47-03-2021**

**ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUÉBEC – APPUI AUX DEMANDES POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

**ADOPTÉ.**

**48-03-2021**

**DEMANDE D'ANNULATION DE FACTURATION D'ORDURES RÉSIDENNELLES**

ATTENDU la demande d'annulation de la facturation des ordures résidentielles du propriétaire du bâtiment situé aux 74, 76, 78A et 78B de la rue Principale reçue le 9 février 2021;

ATTENDU QUE le total de la facturation pour ces quatre ordures résidentielles totalise 768 \$ pour 2021;

ATTENDU QUE ledit bâtiment a été l'objet des flammes il y a trois ans et qu'il n'est plus habité depuis;

ATTENDU QUE ce bâtiment sera démoli aussitôt la finalité du dossier avec la compagnie d'assurance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité d'accepter l'annulation de la facturation de 768 \$ relative aux ordures résidentielles 2021 pour le bâtiment situé au 74, 76, 78A et 78B, rue Principale;

En contrepartie, les bacs doivent être remisés pour éviter leur utilisation.

**ADOPTÉ.**

**49-03-2021**

**VENTE POUR TAXES 2021 – DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT**

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la directrice générale, Mme Christine Gonthier-Gignac soit déléguée pour assister à la vente pour taxes et pour acquérir les immeubles au nom de la municipalité s'il n'y a pas preneur.

De plus, en cas d'incapacité de la directrice générale, que le directeur du service d'urbanisme, M. Robert Vincent, soit désigné comme substitut.

**ADOPTÉ.**

**50-03-2021**

**DÉPÔT PROGRAMMATION TECQ 2021**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

De plus, la présente résolution abroge la résolution 320-11-2020.

**ADOPTÉ.**

**51-03-2021**

**REVENU QUÉBEC – AVIS D'INTÉRÊT POUR TERRAINS SOUS LEUR ADMINISTRATION**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité qu'un avis d'intérêt soit acheminé à Revenu Québec pour l'acquisition des terrains connus comme étant les lots 4 579 034, 4 579 035, 4 579 099 et 4 759 100 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉ.**

**52-03-2021**

**ACHAT ORDINATEURS**

Proposé par François Monière  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission déposée par Bélanger Électronique inc. pour l'acquisition de 6 ordinateurs portables et accessoires au montant total de 7 740 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ.**

**53-03-2021**

**LA MERVEILLE – PROGRAMME DE COUCHES LAVABLES 2021**

ATTENDU qu'un montant de 100 \$ a été versé à la Mèreveille pour le projet d'aide à la famille en matière de couches lavables en 2020;

ATTENDU que la Mèreveille a reçu une demande en 2020 de citoyens habitant sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus concernant ledit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité qu'un montant de 100 \$ et un montant de 10 \$ pour des frais administratifs, soit versé pour le projet d'aide à la famille en matière de couches lavables 2021.

De plus, que la Mèreveille soit informée que, si d'autres familles de Notre-Dame-du-Laus désirent profiter de ce service, la Municipalité s'engage à augmenter ledit montant.

**ADOPTÉ.**

**54-03-2021**

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT – MAISON DE LA FAMILLE**

ATTENDU QU'une campagne de financement est en cours dans le cadre du projet « Une garderie à Notre-Dame-du-Laus »;

ATTENDU QU'au terme de la résolution 168-06-2020 la Municipalité s'est engagée à soutenir cette campagne de financement en doublant la somme amassée dans la collectivité par le SCAF et ce, jusqu'à concurrence de 50 000 \$;

ATTENDU QU'au terme de la résolution n° 27-02-2021 la Municipalité a versé, sous présentation de preuves, un montant de 8 815 \$;

ATTENDU Que des dons provenant de citoyens et diverses entreprises locales ont été versés et qu'une somme de 25 350 \$ a été amassée durant le mois de février 2021;

ATTENDU QU'une demande de contribution a été demandée et que la liste des donateurs a été fournie ;

ATTENDU QUE des sommes sont encore disponibles du 50 000 \$ initial accordé par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Étienne St-Louis et unanimement résolu qu'un montant de 25 350 \$ soit versé à Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus dans le cadre de la campagne de financement du projet « *Une garderie à Notre-Dame-du-Laus* », portant le solde de la contribution municipale disponible à 15 835 \$.

**ADOPTÉ.**

## **BIBLIOTHÈQUE**

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 03-01-2019 RELATIF AUX CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy, qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 06-04-2021 amendant le règlement 03-01-2019 relatif aux conditions d'utilisation de la bibliothèque.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**55-03-2021**

### **UNI POUR LA FAUNE – DEMANDE D'APPUI**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus appuie l'organisme Unis pour la Faune (UPF) dans ses revendications auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en lien avec le plan de gestion du cerf de Virginie et la restriction de la taille légale des bois (UPF).

De plus que, dorénavant, l'organisme Unis pour la Faune (UPF) participe à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de votre Ministère.

**ADOPTÉ.**

**56-03-2021**

### **APPROBATION D'UN PLAN DE CADASTRE POUR UN NOUVEAU CHEMIN – CHEMIN DE L'OPALE ET ROUTE 309 SUD**

ATTENDU QU'un plan cadastral parcellaire a été déposé pour étude dans le dossier matricule 7596-95-0317 plan préparé par Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 10415 de ses minutes;

ATTENDU QU'il y a eu analyse par le comité consultatif d'urbanisme établissant la conformité du plan avec la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité, d'accepter le plan cadastral parcellaire présenté dans le dossier matricule 7596-95-0317, dit plan effectué par Christian Nadeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 10415 de ses minutes.

**ADOPTÉ.**

57-03-2021

LOTISSEMENT – TERRAIN ALAIN THAUVETTE

ATTENDU QU'un plan cadastral parcellaire a été déposé pour étude dans le dossier matricule 7399-27-4050 plan préparé par Frédérick Vincent, arpenteur-géomètre, sous le numéro 719 de ses minutes;

ATTENDU QU'il y a eu analyse par le comité consultatif d'urbanisme établissant la conformité du plan avec la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité, d'accepter le plan cadastral parcellaire présenté dans le dossier matricule 7399-27-4050, dit plan effectué par Frédérick Vincent, arpenteur-géomètre, sous le numéro 719 de ses minutes.

**ADOPTÉ.**

**TRAVAUX PUBLICS**

58-03-2021

ACHAT MODULE DE SUIVI DES VÉHICULES ECOBITE

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'acquisition d'un module de suivi des véhicules prévu au budget 2021 et d'accepter la soumission présentée par ACE, Accent Contrôles Électroniques Inc. au montant de 6 600 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ.**

**INCENDIE**

59-03-2021

SCRSI – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU que le rapport d'activités 2020 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que le rapport d'activités 2020, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE.**

**M. le maire profite de l'occasion pour féliciter et remercier le service d'incendie de Notre-Dame-du-Laus pour sa collaboration et son travail exceptionnel.**

## LOISIRS ET CULTURE

60-03-2021

### CPPB – VERSEMENT DE LA PREMIÈRE PORTION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE

ATTENDU QUE la municipalité verse sur demande de la Corporation du Parc du Poisson-Blanc, un montant adopté par le budget, servant à la continuité des activités de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE la somme adoptée pour la continuité des activités de fonctionnement est de 60 000 \$ pour l'année 2021, devant être déboursé en deux versements égaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que la première portion de la contribution annuelle au montant de 30 000 \$ soit versée à la Corporation du Parc du Poisson-Blanc pour soutenir l'entretien et le développement d'infrastructures publiques sur le territoire du parc régional du Poisson-Blanc.

**ADOPTÉ.**

61-03-2021

### CPPB – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU QUE, selon les statuts et règlement de la CPPB, un représentant du conseil municipal doit siéger au conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité que François Monière soit nommé pour représenter la Municipalité au conseil d'administration de la Corporation du Parc du Poisson-Blanc pour l'année 2021.

**ADOPTÉ.**

621-03-2021

### DEMANDE DE SUBVENTION INITIATIVES CANADIENNES POUR DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du service des loisirs, Mme Claudine St-Louis, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Initiatives canadiennes pour des communautés en santé.

De plus, que Mme St-Louis soit autorisée à signer tous les documents en lien avec ladite demande de subvention.

**ADOPTÉ.**

## **VARIA**

## **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'a été reçue.



M. le maire, Stéphane Roy, lève la séance. Il est 20 h 40.

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
Maire

Par. ....  
Sec. -trés. /dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire